



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Affaires Juridiques
et Institutionnelles**

Pôle Affaires Juridiques

Affaire suivie par
daji.delegations@univ-tlse3.fr

Décision n°2025_OR_077

**UNIVERSITÉ
DE TOULOUSE**

Délégation de signature

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2, L.713-1, L.713-9 et D.713-1 à D.713-4 ;
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;
Vu les statuts de l'IUT de Toulouse ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;
Vu la délibération du conseil de l'IUT de Toulouse n° 2023/03/30-17 en date du 30 mars 2023 portant élection de Madame Christine Barrot à la direction de l'IUT de Toulouse ;
Vu la délibération du conseil de l'IUT de Toulouse n° 2023/03/30-18 en date du 30 mars 2023 approuvant la nomination de Monsieur David Dubuc en tant que directeur adjoint en charge des ressources humaines de l'IUT de Toulouse.

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur David Dubuc, directeur adjoint en charge des ressources humaines de l'IUT de Toulouse, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

- **Domaine des ressources humaines de l'IUT de Toulouse**

- actes concernant les personnels fonctionnaires, contractuels et auxiliaires affectés à l'IUT de Toulouse excepté ceux dont le directeur adjoint est personnellement bénéficiaire :

- les ordres de mission des personnels placés sous son autorité ;
- les déclarations d'irrecevabilité des dossiers de candidature de maîtres de conférences (MCF) et de professeurs d'université (PR) pour les postes offerts aux concours de l'IUT de Toulouse ;
- les notifications aux candidats des résultats aux concours de MCF et de PR pour les postes à l'IUT de Toulouse ;
- les conventions de stage et d'accueil à l'IUT de Toulouse.

Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

Article 3

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 4

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de l'IUT de Toulouse et sur le site internet de l'université.

Article 5

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 09/04/2025

La déléguée,
La présidente de l'Université de Toulouse,

Odile Rauzy

Le délégué
Le directeur adjoint en charge des ressources
humaines de l'IUT de Toulouse,

David Dubuc

